



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

NOVEMBRE 2015

PERSPECTIVES FISCALES 2014/2015

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec :

« Au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité, au cours d'une séance du conseil. Le maire traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. »

LES ÉTATS FINANCIERS 2014

Préparés sous la responsabilité de l'auditrice externe Dominique Toupin, CPA auditrice, CA de la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l., les états financiers audités de l'année 2014 déposés en mars 2015 démontrent un excédent accumulé représentant l'avoir des citoyens qui s'élève à 4 960 163 \$. L'année fiscale 2014 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 231 737 \$. L'excédent de fonctionnement affecté (réservé pour le budget 2015) s'établit à 87 198 \$. Quant aux réserves financières et fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 378 748 \$ et s'expliquent par le fonds de roulement 287 834 \$, par le fonds de parcs et terrains de jeux à 83 262 \$ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés à 7 652 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2014 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 458 612 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que le maire doit inclure dans son rapport les rémunérations des membres du conseil :

FONCTION	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	15 206.04 \$	7 603.08 \$	22 809.12 \$
Maire (MRC)	4426.33 \$	2213.17 \$	6639.50 \$
Conseillers	5 069.04 \$	2 534.52 \$	7 603.56 \$

LISTE DES CONTRATS

Toujours en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec, le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **16 octobre 2014 au 15 octobre 2015** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Ce document est disponible, sur demande, au bureau municipal.

SITUATION FINANCIÈRE 2015

Les prévisions pour l'année 2015 laissent croire que les revenus dépasseront légèrement les prévisions budgétaires. Quant aux dépenses, celles-ci ne devraient pas dépasser les prévisions budgétaires. Nous anticipons un léger surplus pour le présent exercice.

Une subvention du ministère des Transports d'un montant de 32 500 \$, sur recommandation de notre député, M. Yves St-Denis, ainsi qu'une subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) de 262 748 \$ ont contribué au paiement des travaux d'amélioration sur divers chemins.



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

NOVEMBRE 2015

En date du 30 septembre 2015, on observe la construction de 3 habitations (valeur totale de travaux de 800 000 \$), de 2 garages détachés (valeur de 7 000 \$), et 23 permis d'agrandissement et de rénovations d'immeubles existants nous laissant supposer une augmentation de valeur de 435 000 \$. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

De plus, il est à noter que pour sa deuxième année, le rôle d'évaluation n'entraînera pas d'augmentation au niveau des valeurs imposables. La valeur foncière servant à la taxation de 2016 s'élève à 268 701 200 \$, comparativement à 268 179 400 \$ pour l'année 2015, soit une augmentation de 521 800 \$ principalement occasionnée par l'évaluation de rénovations effectuées.

COMMENTAIRES SUR L'ANNÉE 2015

Nous sommes à mi-mandat. L'année 2015 s'inscrit dans la continuité des orientations et des moyens que nous avons mis en place en 2014. Des changements majeurs se sont produits au cours de la dernière année au sein du personnel administratif. Le conseil a embauché madame Josée Hébert à titre de greffière et secrétaire-trésorière adjointe et madame Sarah Channell à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité en remplacement de madame Johanne Ringuette. Le contrat de monsieur Bernard Labelle à titre de directeur des travaux publics à temps partiel a pris fin à la mi-octobre.

Le travail de monsieur Labelle a fournis au conseil les éléments nécessaires qui lui ont permis de décider de mettre en place en 2016 une nouvelle façon de gérer les travaux publics.

L'année 2015 m'a permis de rencontrer monsieur le Ministre Pierre Moreau et d'obtenir de sa part, un accueil favorable à notre demande de subvention pour la construction de la caserne incendie. Les travaux débiteront dès que nous aurons reçu l'approbation définitive du Ministère.

Nous obtiendrons du pacte-rural 2014-2015 un peu plus de 20 000 \$ que nous affecterons à l'édifice « Maple Grove ». Nous sommes à finaliser les plans pour la restauration de l'Hôtel de Ville.

Nous sommes à élaborer le budget 2016 ayant comme objectif de maintenir cette année non seulement le taux de la taxe municipale sous l'indice des prix à la consommation, mais aussi votre compte de taxe, sauf pour les propriétés nouvellement construites ou améliorées. Dans l'élaboration du budget, nous prenons en compte des coupures gouvernementales imposées l'an dernier et reportées pour les prochaines années.

Je réitère qu'il est toujours agréable pour le conseil de constater la participation citoyenne aux activités qu'il organise et l'utilisation des infrastructures mises à votre disposition.

Ne soyez pas surpris si dès 2016 vous êtes interpellé sur la gestion des matières résiduelles : ordures, matières recyclables et matières organiques. Ce n'est pas seulement une question environnementale, c'est aussi une façon de vivre.

Michel Boyer, maire
4 novembre 2015

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 4 novembre 2015.